



## Plan de revitalisation de DCHA

# Droits des résidents

*Ces droits sont exigés par le Département américain du logement et du développement urbain (HUD).*

L'Autorité du logement de Washington (DCHA) a lancé son plan de revitalisation pour préserver les logements abordables grâce à la rénovation, la réhabilitation et la modernisation. Pour financer le plan de revitalisation, la subvention du département américain du logement et du développement urbain (HUD) passera du logement social traditionnel à une subvention par bons de logement basée sur le site. Dans le cadre de notre plan de revitalisation, la DCHA s'engage à garantir que nos logements restent abordables, que la DCHA conserve le contrôle de la propriété et que les résidents conservent les mêmes droits quel que soit l'outil de repositionnement des subventions utilisé.

### VOTRE DROIT À UN LOGEMENT DE QUALITÉ

Les résidents ont droit à un logement de qualité lorsque la subvention du HUD change. Cela signifie que les propriétés rénovées seront durables et conformes aux normes de sécurité.

### VOTRE DROIT DE RETOUR

Si votre logement fait l'objet d'une modification des subventions du HUD, votre famille a le droit de retourner dans un logement rénové de votre propriété. Pendant la durée des travaux de réparation ou de modernisation de votre immeuble, vous pourriez devoir déménager temporairement dans un autre logement sur le même site ou ailleurs. La DCHA ne procédera pas à un nouveau contrôle des résidents actuels lorsqu'ils retourneront dans leur logement.

### VOTRE LOYER

Après la modification des subventions du HUD, vous consacrerez environ 30 % de vos revenus familiaux au loyer. Si votre nouveau loyer mensuel est supérieur de 10 % (ou de 25 \$) à votre loyer actuel, vous ne paierez pas votre nouveau loyer immédiatement. Le nouveau loyer sera mis en place progressivement sur une période de cinq ans.

### VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

La DCHA partagera des informations et des mises à jour tout au long de ce processus. Elle organisera des réunions de résidents. La DCHA communiquera les documents relatifs à ces réunions au moins sept jours avant la réunion ou 48 heures avant une réunion d'urgence.

### VOUS AVEZ LA PAROLE

Vous avez votre mot à dire sur ce qui se passe. Alors que la DCHA tient les résidents informés du plan de revitalisation, nous souhaitons également recueillir vos commentaires et suggestions. Nos résidents sont nos partenaires dans ce processus ! Les résidents peuvent s'organiser en groupes afin de mieux exprimer leurs commentaires, soulever des problèmes et participer aux réunions.

### AUCUNE DISCRIMINATION

Lors de la modification des subventions du HUD, vous ne pouvez pas être traité injustement en raison de votre race, couleur, religion, sexe, situation familiale, handicap ou origine. Chacun a des droits égaux devant la loi.

### AIDE PENDANT LES DÉMÉNAGEMENTS

Si vous devez déménager dans le cadre du plan de revitalisation, la DCHA prendra en charge les frais de déménagement. Votre famille pourra retourner sur les lieux une fois les travaux terminés.

### DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur l'impact du Plan de revitalisation sur votre situation, veuillez contacter **EngageDCHA@dchousing.org**.

Pour plus d'informations sur le plan de revitalisation, consultez

**<https://www.dchousing.org/Development>**.

DCHA S'ENGAGE À GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À CET ÉVÉNEMENT POUR TOUS LES PARTICIPANTS ET RÉSIDENTS EN SITUATION DE HANDICAP. SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN AMÉNAGEMENT RAISONNABLE, VEUILLEZ CONTACTER NOTRE SERVICE ADA/504 À L'ADRESSE ADA504@DCHOUSING.ORG AVEC VOTRE DEMANDE COMPLÈTE. SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN INTERPRÈTE EN LANGUE DES SIGNES OU EN LANGUE ÉTRANGÈRE, VEUILLEZ CONSULTER DCHOUSING.ORG/LANGUAGE OU APPELER LE 202-535-1000. VEUILLEZ PRÉVOIR AU MOINS 3 JOURS OUVRABLES POUR EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES.